

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

LIVRON SUR DROME

Conseil municipal du 27 février 2023

SOMMAIRE

1. Préambule.....	p 3
2. Le contexte national et les perspectives économiques.....	p 5
3. Présentation des principales dispositions de la loi de finances pour 2023 et les incidences sur la ville.....	p 13
4. La situation financière de la commune de Livron sur Drôme	p 24
5. Les orientations budgétaires 2023 de la commune de Livron sur Drôme.....	p 43

1. PRÉAMBULE

1. PRÉAMBULE

- Le vote du budget primitif prévu le **lundi 27 mars 2023** doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximum de deux mois. Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
- Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant des informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics de coopérations intercommunales. Ainsi l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :
- « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

2. LE CONTEXTE NATIONAL ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

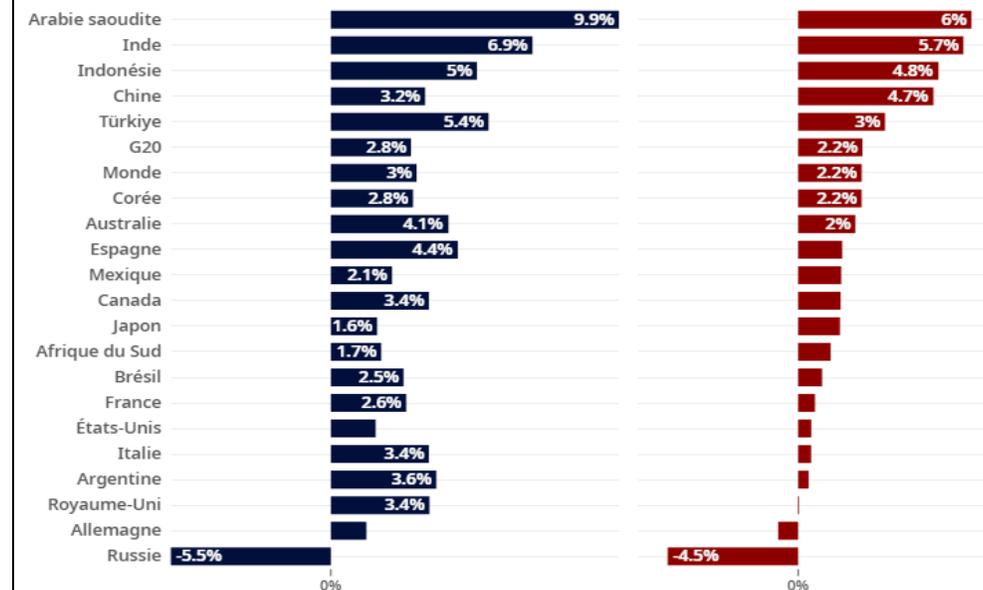
Afin d'appréhender les conditions d'élaboration du budget 2023 de la collectivité, il est important de resituer le contexte international et national afin d'en mesurer les impacts sur les budgets locaux.

2.1 APRÈS UNE REPRISE ÉCONOMIQUE POST COVID-19 SOUS TENSION : LE CONSTAT D'UN RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE MONDIALE TANDIS QUE L'INFLATION SE GÉNÉRALISE ET PERSISTE

- Malgré une reprise de l'activité économique post crise Covid-19 dans le monde, la croissance mondiale devrait rester atone sur le dernier trimestre de 2022 avant de décélérer encore en 2023 pour atteindre une croissance mondiale estimée par le FMI à moins de 2% (prévision datant de décembre 2022) alors qu'en octobre elle l'estimait à 2,7 %. Une croissance mondiale inférieure à 2% serait une première depuis 2009 si l'on excepte les conséquences de la pandémie de 2020, année où le PIB mondial a reculé de 3,3 %.
- L'un des principaux facteurs de ce ralentissement résulte du resserrement généralisé des politiques monétaires en raison du dépassement plus marqué que prévu des objectifs d'inflation. De surcroît, les confinements stricts mis en place en Chine ont impacté l'économie chinoise mais aussi mondiale. En effet, le FMI estime que la croissance chinoise pour 2022 serait de 3,2 % ce qui n'est jamais arrivé depuis 40 ans. Jusqu'ici 35 % à 40 % de la croissance mondiale dépendait de la croissance chinoise.
- L'OCDE estime une croissance du PIB français de l'ordre de 2,6 %, pour 2022, puis en baisse pour 2023 de l'ordre de 0,6% avant de remonter très légèrement à un niveau de 1,2 % de croissance pour 2024.
- Les tensions inflationnistes se sont propagées au-delà des prix de l'alimentation et de l'énergie. Les entreprises de tous les secteurs répercutent l'augmentation des coûts de l'énergie, de la main-d'œuvre mais aussi du transport.

Projections de croissance du PIB réel pour 2022 et 2023

Glissement annuel, en %

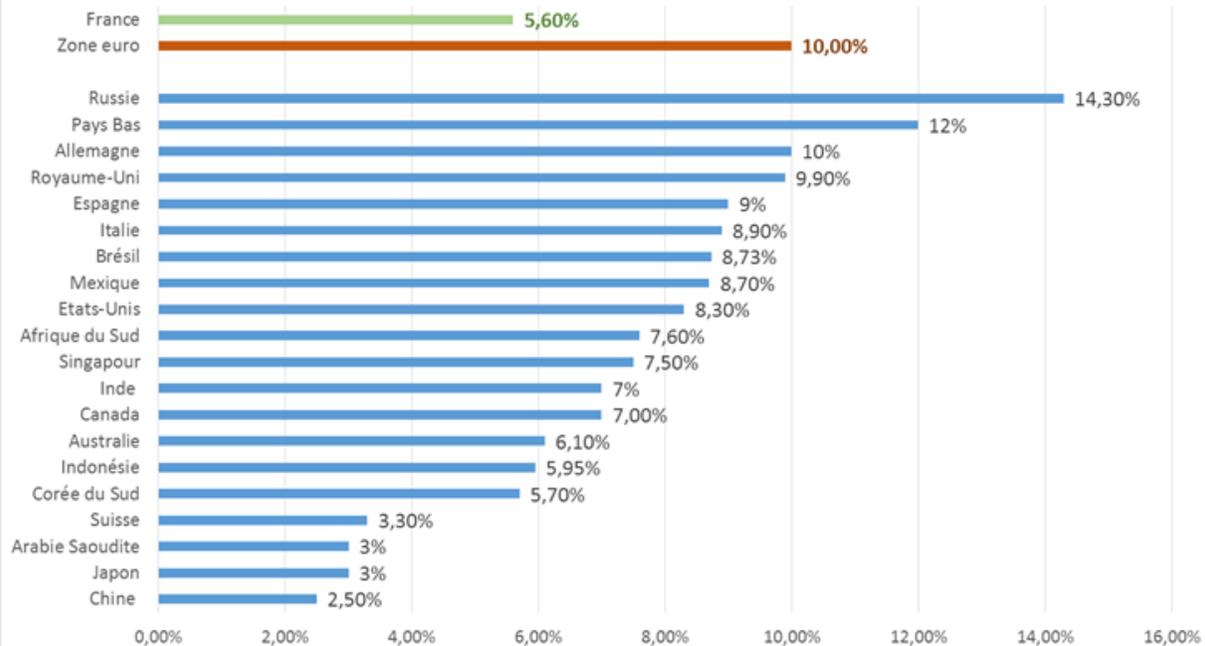


Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2022

2.2. LE CONTEXTE NATIONAL : UNE HAUSSE IMPORTANTE DE L'INFLATION EN 2022 MALGRÉ LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES PUBLIQUES DE LIMITATION DE LA DEPENSE

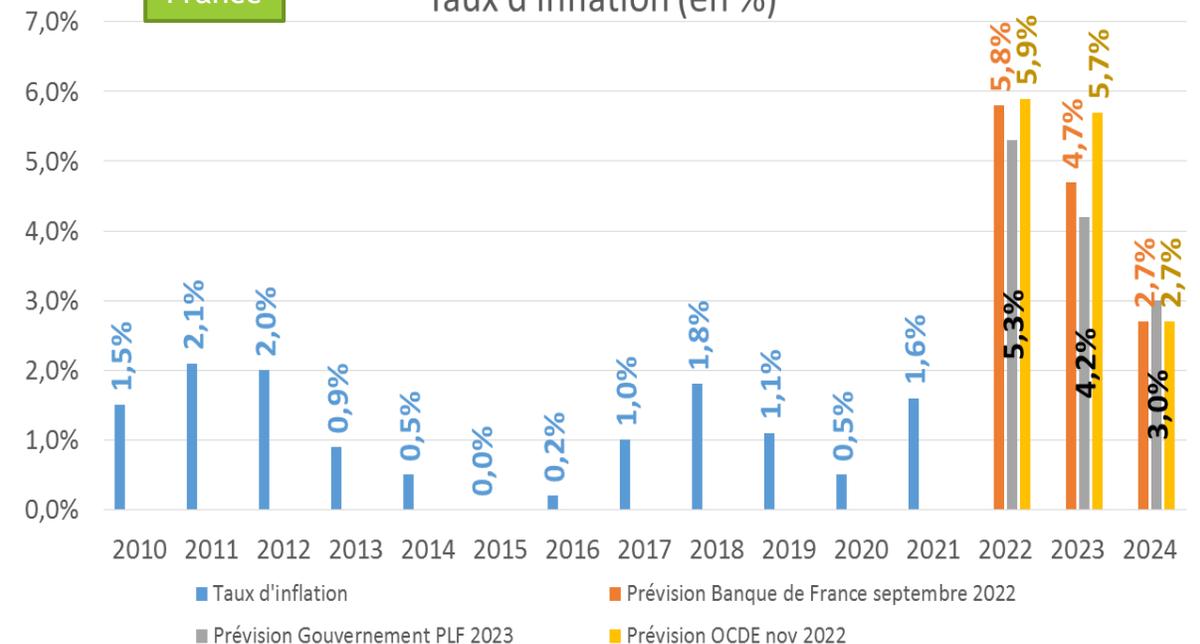
- L'environnement économique reste marqué par l'accumulation de chocs exogènes qui sont susceptibles de peser sur l'activité et de nourrir encore d'avantage l'inflation. **L'INSEE a publié l'indice des prix à la consommation harmonisé à décembre 2022, il traduit une inflation de 6,7 %.** Ce niveau est élevé mais reste inférieur à l'inflation constatée au niveau de la zone euro (environ 10%).
- **L'OCDE prévoit une inflation égale à 5,9% en 2023 et 2,7% pour 2024.** Il n'en demeure pas moins que la France devrait conserver un taux d'inflation largement inférieur à celui constaté dans la zone euro. Les prévisions établies au titre de l'inflation devraient se maintenir à un niveau relativement élevé pour 2023 même si en baisse par rapport à 2022.

Taux d'inflation à août/septembre 2022 en %



France

Taux d'inflation (en %)

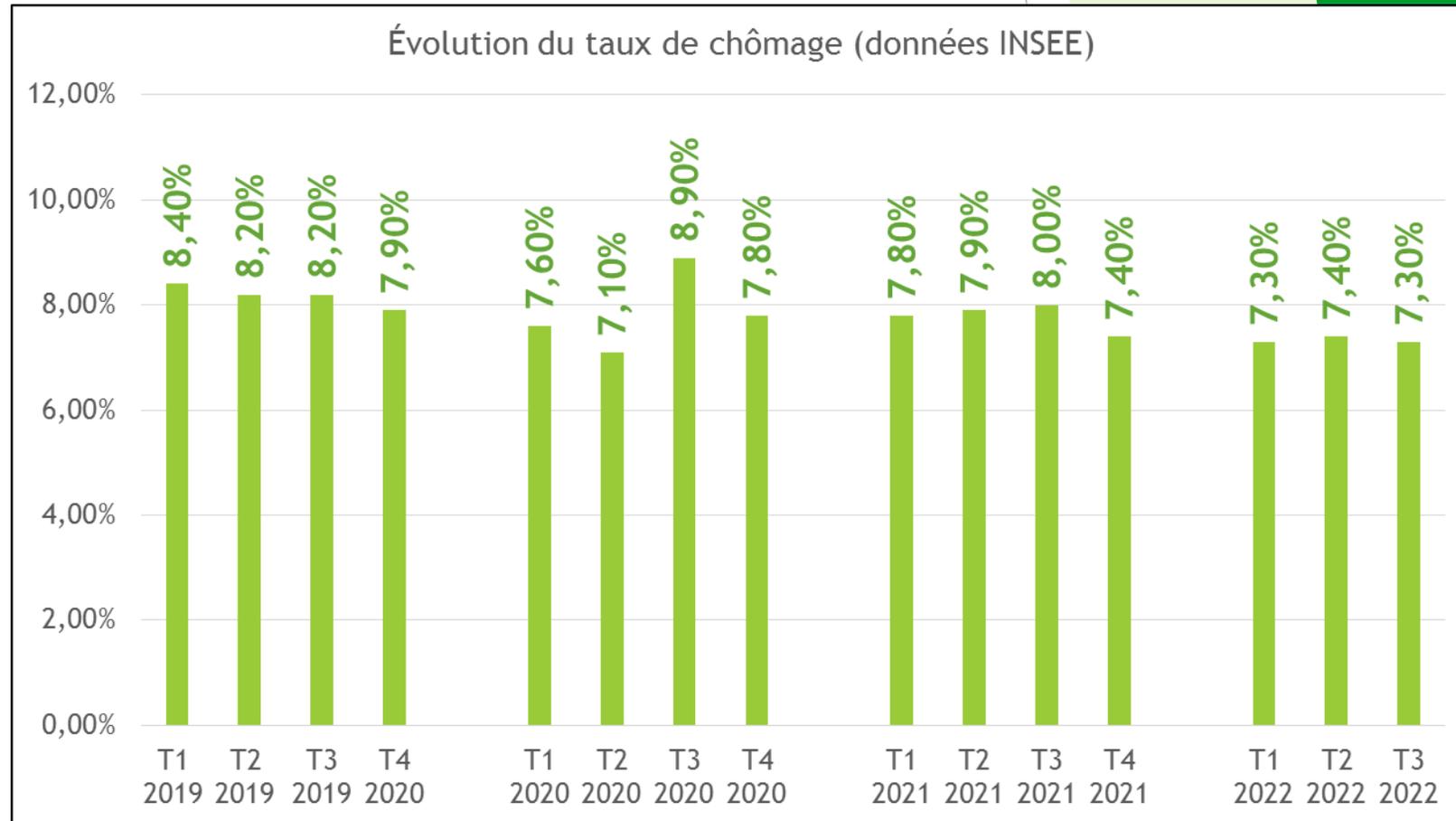


2.3 EMPLOI ET CHÔMAGE

- D'après une note de conjoncture de l'INSEE parue au cours de l'été 2022, au niveau national, l'emploi continue de progresser ce trimestre, mais moins rapidement que la hausse constatée au 4^{ème} trimestre de 2021.

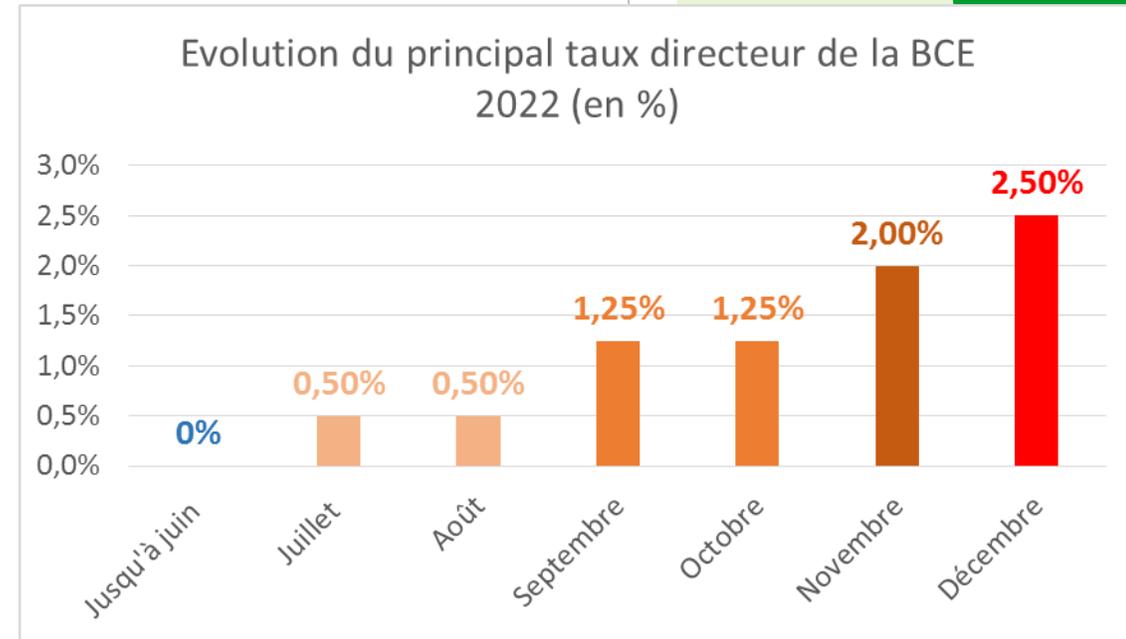
- Ainsi entre fin 2019 et mars 2022, l'emploi salarié a augmenté de +1,6%, fruit du fort redémarrage de l'économie connue en 2021.

- S'agissant du chômage, l'année 2022 est marquée par une stabilité de celui-ci par rapport au niveau constaté au 4^{ème} trimestre de 2021. En effet, à l'issue du troisième trimestre de 2022, il s'établissait à 7,3% en France métropolitaine.



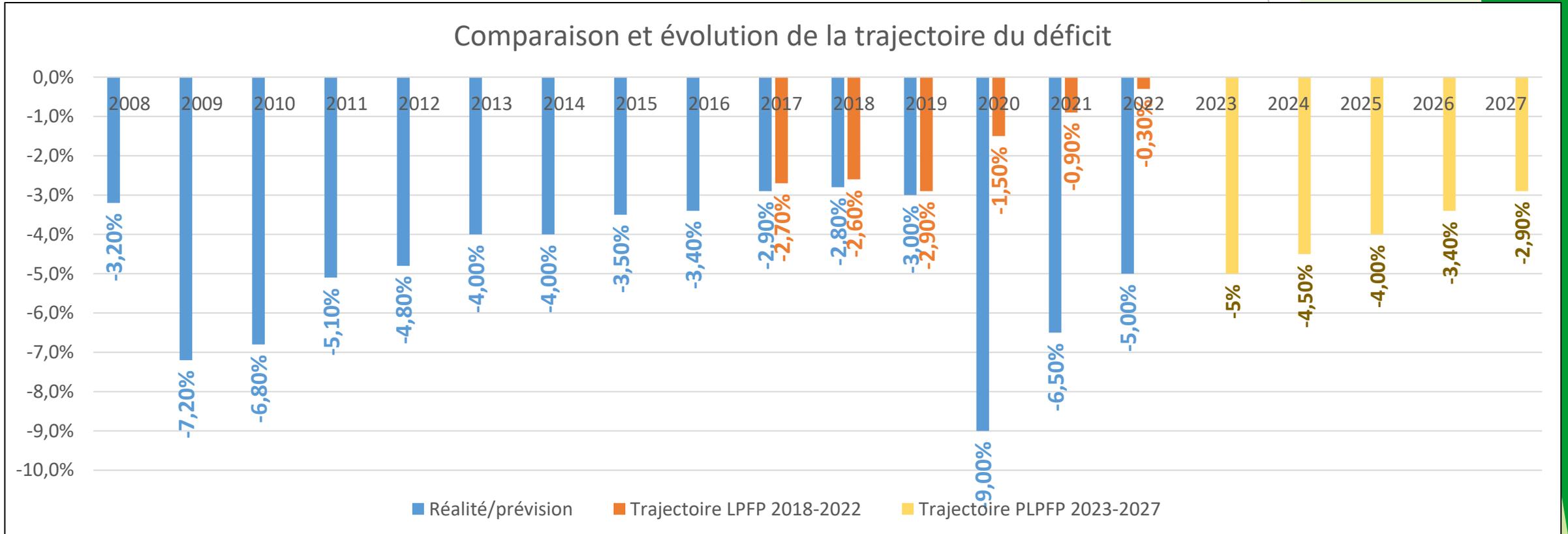
2.4 UNE HAUSSE INÉDITE DES TAUX SUR LE MARCHÉ BANCAIRE

- Alors que la crise sanitaire n'avait pas remis en cause la réduction continue des taux d'intérêt, le second semestre 2022 a été marqué par une hausse de ces derniers.
- Afin de contrer la forte hausse de l'inflation en zone euro, la Banque Centrale européenne a relevé ses taux directeurs au cours du mois de juillet 2022 .
- Le principal taux directeur de la BCE (REFI) est passé de 0% (depuis 2016) à 2,5% en 6 mois ce qui est inédit.



- Ce relèvement des taux a un impact certain sur le financement des collectivités en 2022 avec le passage d'un environnement à taux faibles à un coût de la dette en forte progression.
- En effet, les taux fixes sont plus élevés que les taux d'usure suite à cette rapide hausse. Ainsi depuis le 1^{er} octobre 2022, le taux d'usure a été rehaussé : 3,45% pour un emprunt sur 20 ans et plus à taux fixe (contre 2,33% constaté au troisième trimestre de 2022 avant la hausse intervenue au 1^{er} octobre).

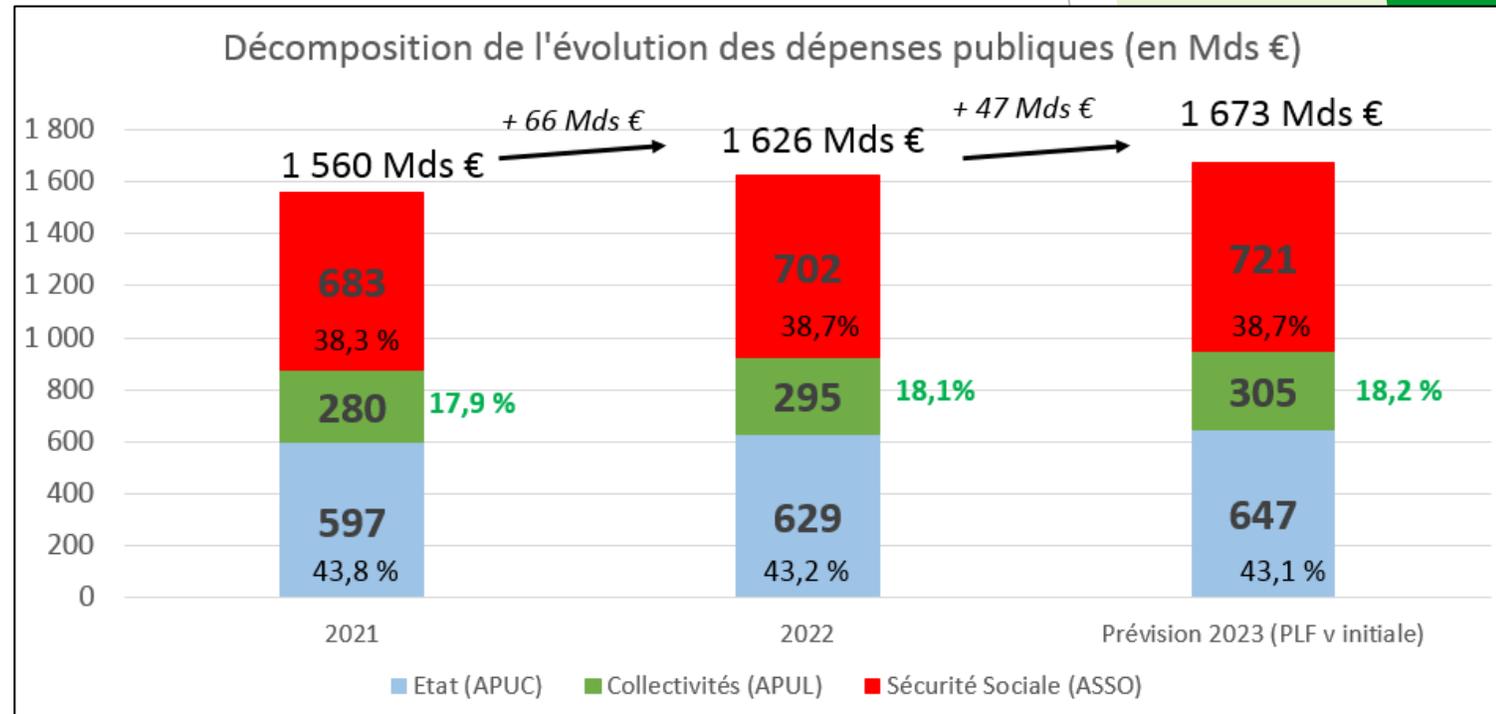
2.5 LA TRAJECTOIRE DU DEFICIT PUBLIC



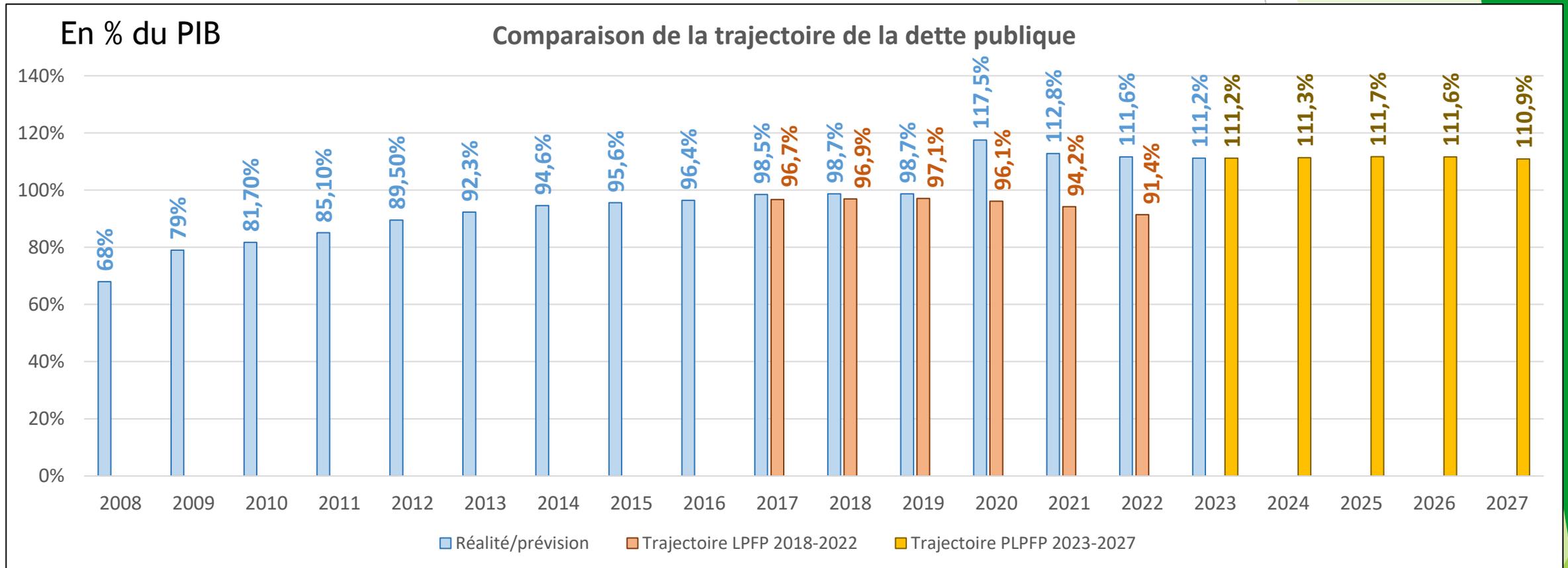
- La nouvelle trajectoire du redressement des finances publiques initialement envisagée par le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) parviendrait à un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB à l'horizon 2027.
- Cet objectif est de 2,6 points supérieur à l'objectif affiché en 2017 pour 2022 (Prévu : -0,3%/Réalisé : -5% à comparer avec -2,3% pour la zone euro).

2.6 LA DECOMPOSITION ET L'EVOLUTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

- En 2021, la dépense publique s'est élevée au total à 1 560 Mds € dont 17,9 % pour les APUL (Administrations publiques locales).
- En 2022, la dépense publique devrait augmenter à hauteur de 1 626 Mds € soit +4,2 % par rapport à 2021. La part des APUL s'élève à 295 Mds € soit 15 Mds € de plus qu'en 2021.
- Pour 2023, le Gouvernement prévoit une augmentation de 2,9 % de la dépense publique (soit +47 Mds €). Cette augmentation est portée par une hausse de 18 Mds € supplémentaires de dépenses publiques pour les APC, 19 Mds € pour les ASSO (Administrations de sécurité sociale) et 10 Mds € pour les APUL.



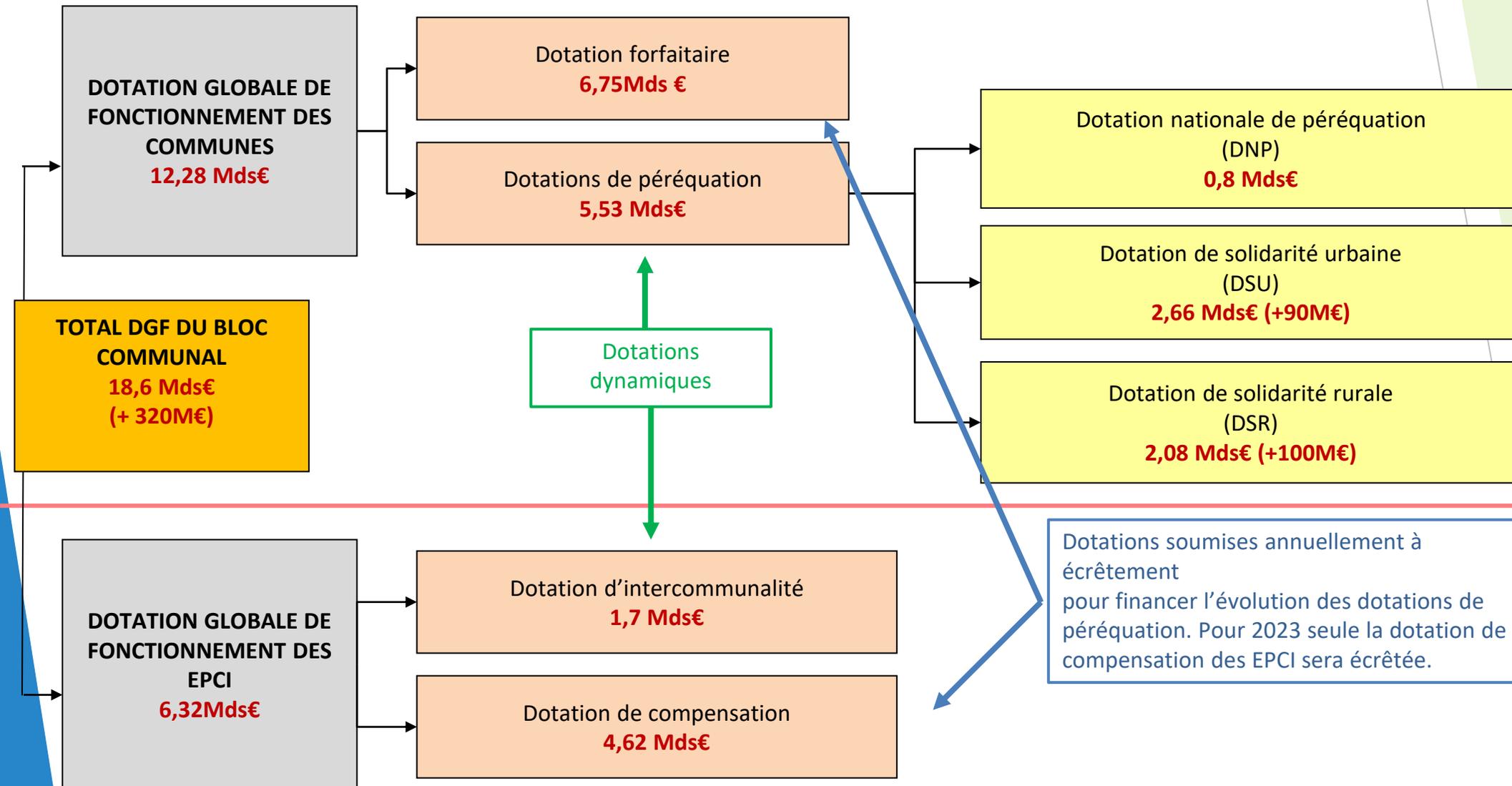
2.7 LA PROJECTION DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT



- Concomitamment à une réduction lente du déficit budgétaire, la trajectoire de la dette publique ne marquerait pas une décade significative sur la période 2023-2027 et s'élèvera à plus de 3 000 Mds € en 2023.
- **Le besoin prévisionnel de financement de l'Etat pour 2023 est de 305,5 Milliards d'euros (taux moyen pondéré des émissions d'Etat sur les 3 premiers trimestres 2022 : 1,18% (à comparer avec -0,05% en 2021)).**

3. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023 ET LES INCIDENCES SUR LA VILLE

3.1. LES CONCOURS FINANCIERS POUR 2023 : ARCHITECTURE DE LA DGF DU BLOC COMMUNAL EN 2023



3.2 IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023 1/2

➤ Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée sur 2 ans :

▪ 2023 :

- ✓ Réduction de 50 % de l'imposition de CVAE pour les entreprises assujetties. Les recettes fiscales générées de l'imposition seront intégrées au budget de l'Etat
- ✓ Remplacement du produit de CVAE du bloc communal et du Département par le versement d'une fraction de TVA dès 2023.

▪ 2024 : Suppression totale de l'imposition

➤ Ajustement sur la réforme de la taxe d'habitation :

- Instauration d'une dotation de compensation au titre de 2021 correspondant à la part de taxe d'habitation syndicale pour les communes membres en 2017 d'un syndicat de communes levant de la TH dans le cadre de la fiscalité des contributions servant au financement des syndicats.
- Ajustement à compter de 2022 des coefficients correcteurs des communes concerné par de la TH syndicale en 2017
- Elargissement du périmètre de la taxe annuelle sur les logements vacants et augmentation de ses taux d'imposition

➤ Evolution du partage de l'IFER photovoltaïque des établissements instaurés à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Comme pour les IFER sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (installées à compter du 1^{er} janvier 2019), les communes concernées par l'implantation à compter du 1^{er} janvier 2023 d'une installation de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque doivent délibérer pour récupérer la fraction d'IFER localisée sur leur territoire. Les communes pourront récupérer jusqu'à 60 % du produit.

3.3 IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023 2/2

- **La suppression de l'obligation du partage de la taxe d'aménagement** : l'article 109 de la loi de finances pour 2022 avait modifié la rédaction de l'article L331-2 du code de l'urbanisme, étendant l'obligation de reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement. L'article 15 de la Loi de Finances rectificative du 1^{er} décembre 2022 est revenu sur cette disposition pour revenir au régime antérieur.
- **Le report à 2025 de la mise en œuvre de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels** : la première révision sexennale des VL des locaux professionnels a été réalisée en 2022. Elle visait à prendre en compte les évolutions structurelles du marché locatif. Les résultats de cette actualisation devaient rentrer en compte dans les impositions en 2023. La révision est reportée à 2025.
- **Le report de deux ans de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation.**
- **Les compensations fiscales instaurées dans le cadre de l'inflation** : la LFR du 16 août 2022 a instauré un filet de sécurité pour 2022 à destination du bloc communal pour compenser la hausse des dépenses d'approvisionnement et la majoration de l'indice de rémunération des agents. La LFI 2023 a instauré un filet de sécurité pour 2023 pour compenser la hausse des dépenses d'approvisionnement.
- **Les ajustements suite à la refonte des modalités de calcul des indicateurs financiers de la Loi de Finances pour 2022**

3.4. LE REPORT DE LA REVISION SEXENNALE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

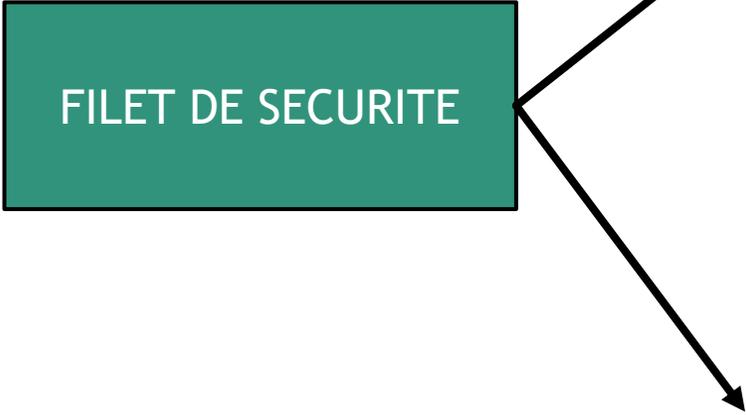
- L'année 2022 a été marquée par la première révision sexennale des locaux professionnels depuis la réforme de 2017. Elle vise à prendre en compte les évolutions structurelles du marché locatif.
- Cette révision portait, par département, sur une révision complète de la sectorisation et des grilles tarifaires par catégorie de locaux professionnels.
- Pour rappel, la DGFIP a transmis les projets d'actualisation de la sectorisation et de grille tarifaire par CCID. Ils sont basés par rapport à la collecte d'informations sur les loyers. Lorsque les données sont insuffisantes ou ne peuvent pas être retenues, alors les tarifs ont été déterminés par comparaison avec les tarifs fixés par d'autres catégories de locaux ou à défaut du même sous-groupe dans des secteurs d'évaluation présentant des niveaux de loyer similaires dans le département ou un autre département.
- Les élus et associations d'élus ont communiqué sur les problématiques auxquelles ils ont été confrontés concernant les paramètres d'évaluation pris en compte par l'Etat. Durant les CCID, les membres ont réalisé des propositions pour amender les projets, ces dernières devaient être motivées. Lorsque les désaccords sont maintenus, il revient aux préfets de trancher. La problématique principale de cette actualisation porte sur le fait qu'elle engendrerait globalement une hausse de la fiscalité dans les commerces de centre-ville alors que celle portant sur des établissements situés en périphérie diminuerait.
- **La mise en œuvre de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée à 2025.**

3.5. LE REPORT DE LA REFORME DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION

- L'article 146 de la Loi de Finances pour 2020 prévoit les modalités de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.
- La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation se fonde sur le modèle de la révision des locaux professionnels :
 - La révision initiale et une mise à jour permanente des évaluations,
 - La nouvelle année de référence pour les valeurs locatives cadastrales devenait le 1^{er} janvier 2023,
 - La mise en œuvre de différents secteurs au sein d'un même département,
 - L'élaboration d'un tarif au m² pour chaque catégorie de propriétés au sein d'un même secteur sur la base des loyers constatés.
- Les locaux d'habitation seront regroupés en 4 groupes :
 - les maisons individuelles,
 - les appartements,
 - les locaux d'habitation qui présentent des caractéristiques exceptionnelles,
 - les dépendances isolées.
- L'article 106 de la LFI 2023 vient repousser de deux ans la réforme, l'année de référence des valeurs locatives sera donc le 1^{er} janvier 2025 et non plus 2023.

3.6. L'INSTAURATION DE FILET DE SECURITÉ POUR 2022 ET 2023 AU TITRE DE L'INFLATION

FILET DE SECURITE



430 M€ pour 2022

A destination des communes et EPCI

Périmètre : dépenses énergétiques, de personnel, matières premières alimentaires, carburants, redevances aux fermiers ..

1,5 Md€ pour 2023

A destination des communes et EPCI + départements

Périmètre : dépenses énergétiques à préciser par décret

3.7. L'INSTAURATION DE FILET DE SECURITÉ POUR 2022 ET 2023 AU TITRE DE L'INFLATION

Le filet de sécurité pour 2022 : quels critères ?

- L'article 14 de la LFR du 16 août 2022 institue au titre de 2022 une dotation à destination des communes et de leurs groupements. Un décret d'application a été publié le 13 octobre 2022.
- Pour bénéficier de celle-ci, il est nécessaire de satisfaire les critères cumulatifs suivants :
 1. Une épargne brute au 31 décembre 2021 qui représentait moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement ;
 1. Une épargne brute en 2022 qui a enregistré une baisse de plus de 25 % par rapport à 2021. Cette baisse doit être liée au moins pour 50% à la mise en œuvre de la revalorisation du point d'indice et à la hausse des prix des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et achats de produits alimentaires. Lorsque l'épargne est négative ou nulle, son montant est considéré comme égal à un euro.
- De surcroît, l'éligibilité est conditionnée au niveau de richesse de la collectivité :
 - Les EPCI doivent disposer d'un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie
 - Les communes doivent disposer d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant de la strate démographique.
- En l'espèce, le potentiel financier de la commune s'élève à 919 € par habitant, celui de la strate s'élève à 1 099€ par habitant. Par conséquent, la commune remplit la condition du niveau de richesse car son PF est inférieur au double de la strate.

3.8. L'INSTAURATION DE FILET DE SECURITÉ POUR 2022 ET 2023 AU TITRE DE L'INFLATION

Modalités de versement du filet de sécurité 2022 :

- La dotation sera versée au plus tard le 31 octobre 2023.
- Les communes et les EPCI qui ont anticipé, à la fin de l'exercice 2022, une baisse d'épargne brute de plus de 25 %, la dotation pouvait faire l'objet, à leur demande, d'un acompte versé sur le fondement d'une estimation de leur situation financière.
- Ces collectivités pouvaient solliciter le versement en 2022 de cet acompte avant le 15 novembre 2022. Cette demande était à adresser conjointement au représentant de l'Etat dans le département et au directeur départemental des finances publiques.
- L'acompte a été notifié au plus tard le 15 décembre 2022.
- La décision de versement de cet acompte sera prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département sur la base d'un état comportant :
 - ✓ une prévision d'exécution 2022 faisant apparaître une prévision de dépenses et recettes réelles de fonctionnement, ainsi qu'une prévision de baisse d'épargne brute du budget principal ;
 - ✓ l'écart prévisionnel entre 2022 et 2021 des dépenses de personnel et d'approvisionnement, accompagné des pièces justificatives correspondantes.
- Le montant est égal à 30 % de la dotation prévisionnelle. Ce montant peut être porté jusqu'à 50 % sur demande de la collectivité. Le montant de l'acompte versé ne peut être inférieur à 1 000 €.
- Si le montant définitif de la dotation est inférieur à celui estimé pour le calcul du versement de l'acompte, la différence fait l'objet d'un reversement au plus tard le 31 octobre 2023.
Le reversement de l'excédent alors constaté s'effectue par un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité versées au titre de 2023.

3.9. L'INSTAURATION DE FILET DE SECURITÉ POUR 2022 ET 2023 AU TITRE DE L'INFLATION

Le maintien en 2023 d'un filet de sécurité pour lutter contre les effets de l'inflation :

- Il est prévu pour 2023 la poursuite du filet de sécurité avec cependant quelques aménagements.
- Il concernera au-delà du bloc communal, les départements et régions.
- Mais contrairement à l'exercice 2022, il se limitera aux dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage.
- Pour y être éligibles, les collectivités devront :
 - Subir une perte de plus de 15% de leur épargne brute,
 - Disposer d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du niveau moyen de la strate pour les communes. Un potentiel fiscal inférieur au double de la catégorie pour les EPCI.
- Le montant de la dotation allouée sera égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.



3.10. UN NIVEAU EXCEPTIONNELLEMENT ÉLEVÉ DE REVALORISATION FORFAITAIRE POUR 2023:

- Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont majorées annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Auparavant, l'évolution des bases était arrêtée par la Loi de finances de l'année. Pour 2023, la revalorisation forfaitaire des bases atteindra 7,1%, niveau qui est proche de ceux appliqués en 1985 et 1986.

Simulation de l'évolution des bases en €	2022	Prévisionnel 2023	€	%
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants	771 275	826 036	54 761	7,1%
Bases de taxe foncière sur les propriétés bâties	12 172 966	12 984 886	811 920	6,7%
<i>dont locaux d'habitation</i>	9 944 475	10 650 533	706 058	7,1%
<i>dont établissements industriels</i>	1 491 021	1 596 883	105 862	7,1%
<i>dont locaux professionnels</i>	737 470	737 470	0	0,0%

- La revalorisation forfaitaire donnera lieu à un accroissement de 54,7 k€ de bases de TH et de 812 k€ de foncier bâti. Elle ne s'applique qu'aux bases des locaux d'habitation et des établissements industriels. Ce niveau permettra d'absorber uniquement une partie de la progression des charges constatées par les collectivités avec en tout premier lieu l'énergie.
- La revalorisation forfaitaire s'appliquera également aux allocations compensatrices de foncier bâti des locaux industriels :

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :	
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES	
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	5 277
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 389
d. Locaux industriels	109 501
Taxe foncière (non bâti) :	
	29 830

+7,1%

117 276 € soit + 7 k€ d'allocations compensatrices pour 2023

4. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

4.1 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le budget principal

4.1 LA SITUATION FINANCIÈRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE LIVRON SUR DRÔME

- Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2023, et envisager les hypothèses de travail pour les exercices budgétaires futurs, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d'une rétrospective de l'exécution de la période 2014-2022.
- Cette rétrospective s'appuie sur une étude commandée par la municipalité au cabinet Stratorial
- Cette analyse présente les grands équilibres financiers et vise à constater l'évolution des cinq principaux indicateurs de l'analyse financière traduisant la santé financière de la collectivité : les trois niveaux d'épargnes, l'endettement et la capacité de désendettement.

4.1 L'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE FONCTIONNEMENT										
en k€	Δmoy	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général		1 787	1 723	1 739	1 771	1 855	2 149	1 822	2 052	2 471
<i>Evolution</i>	+4,1%		-3,6%	+0,9%	+1,9%	+4,7%	+15,9%	-15,2%	+12,6%	+20,4%
Charges de personnel nettes des remboursements		3 896	4 315	4 286	4 136	4 000	4 117	4 177	4 373	4 887
<i>Evolution</i>	+2,9%		+10,8%	-0,7%	-3,5%	-3,3%	+2,9%	+1,5%	+4,7%	+11,8%
Autres charges de gestion courante		914	898	785	751	758	814	910	860	829
<i>Evolution</i>	-1,2%		-1,8%	-12,6%	-4,4%	+0,9%	+7,5%	+11,8%	-5,5%	-3,5%
Péréquation horizontale		3	9	29	38	53	40	39	43	48
<i>Evolution</i>	+41,2%		+211,0%	+211,3%	+29,8%	+39,8%	-24,6%	-3,2%	+10,2%	+11,8%
Charges d'intérêts		304	281	233	217	205	205	189	174	163
<i>Evolution</i>	-7,5%		-7,7%	-16,8%	-7,0%	-5,7%	-0,1%	-7,7%	-7,9%	-6,5%
Autres charges		28	25	61	36	42	20	21	74	15
<i>Evolution</i>	-7,6%		-12,8%	+145,9%	-40,8%	+18,1%	-51,7%	+1,4%	+256,0%	-79,6%
Charges de fonctionnement		6 933	7 251	7 133	6 949	6 914	7 345	7 157	7 576	8 414
<i>Evolution</i>	+2,4%		+4,6%	-1,6%	-2,6%	-0,5%	+6,2%	-2,6%	+5,8%	+11,1%

- D'après le CA provisoire 2022, les charges de fonctionnement s'élèvent à 8 414K€.
- L'année 2022 est marquée par une progression importante des dépenses : +838 k€ par rapport à 2021. Le développement des charges de fonctionnement est localisé sur les charges à caractère général (+419 k€) et sur les charges de personnel (+515 k€).
- Pour rappel, l'exercice 2021 avait été marqué par une reprise du développement des dépenses post crise sanitaire. A noter que les dépenses de fonctionnement de la commune s'élèvent à 838 € par habitant en 2021, soit un niveau inférieur à celui de la strate (954 € par habitant).

4.1 L'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Focus sur le développement des charges de gestion en 2021 et 2022

CHARGES A CARACTERE GENERAL			Ecart	
en k€	2021	2022	K€	%
Fluides (eau/assainissement, électricité, chauffage, combustibles)	409	783	374	91,44%
Carburants	31	41	10	32,2%
Alimentation	5	9	4	84,5%
Fournitures d'entretien et de petit équipement	139	120	-19	-13,5%
Fournitures et livres	73	70	-2	-3,3%
Contrats de prestations de services	278	315	37	13,3%
Entretien et réparations, maintenance	385	331	-54	-14,0%
Locations et charges locatives	122	126	4	3,0%
Assurances	61	70	9	15,1%
Honoraires et études	38	55	17	44,7%
Publicité, publications, relations publiques	92	108	16	17,6%
Transports de biens et transports collectifs	16	19	4	23,8%
Déplacements, missions et réceptions	82	78	-4	-4,6%
Frais postaux et de télécommunications	75	68	-7	-9,6%
Remboursements de frais	24	33	9	36,3%
Impôts et taxes	26	31	5	21,0%
Autres charges à caractère général	197	213	16	8,0%
Charges à caractère général	2 052	2 471	419	20,4%

- En 2022 et 2021, d'après le compte administratif provisoire, le chapitre des charges à caractère général connaît un accroissement important avec **un développement de +419 k€ de dépenses**.
- Les charges de personnel ont augmenté de 541 k€ en 2022 par rapport à 2021. Ceci est lié à deux facteurs (Effet GVT, recrutements en 2022, revalorisations successives du SMIC, et surtout majoration du point d'indice de rémunération).
- Cette progression est portée majoritairement par les dépenses relatives aux fluides (principalement l'électricité et le chauffage urbain).
- La Ville devrait percevoir en 2023 au titre de 2022 le filet de sécurité au titre de la hausse des dépenses d'approvisionnement et de personnel liée à la majoration de l'indice.

En k€				
Compte	Désignation	2021	2022	Ecart k€
60611	Eau et assainissement	29	42	13
60612	Énergie - Électricité	233	395	162
60613	Chauffage urbain	124	315	191
60621	Combustibles	22	31	8
Total des fluides		409	783	374

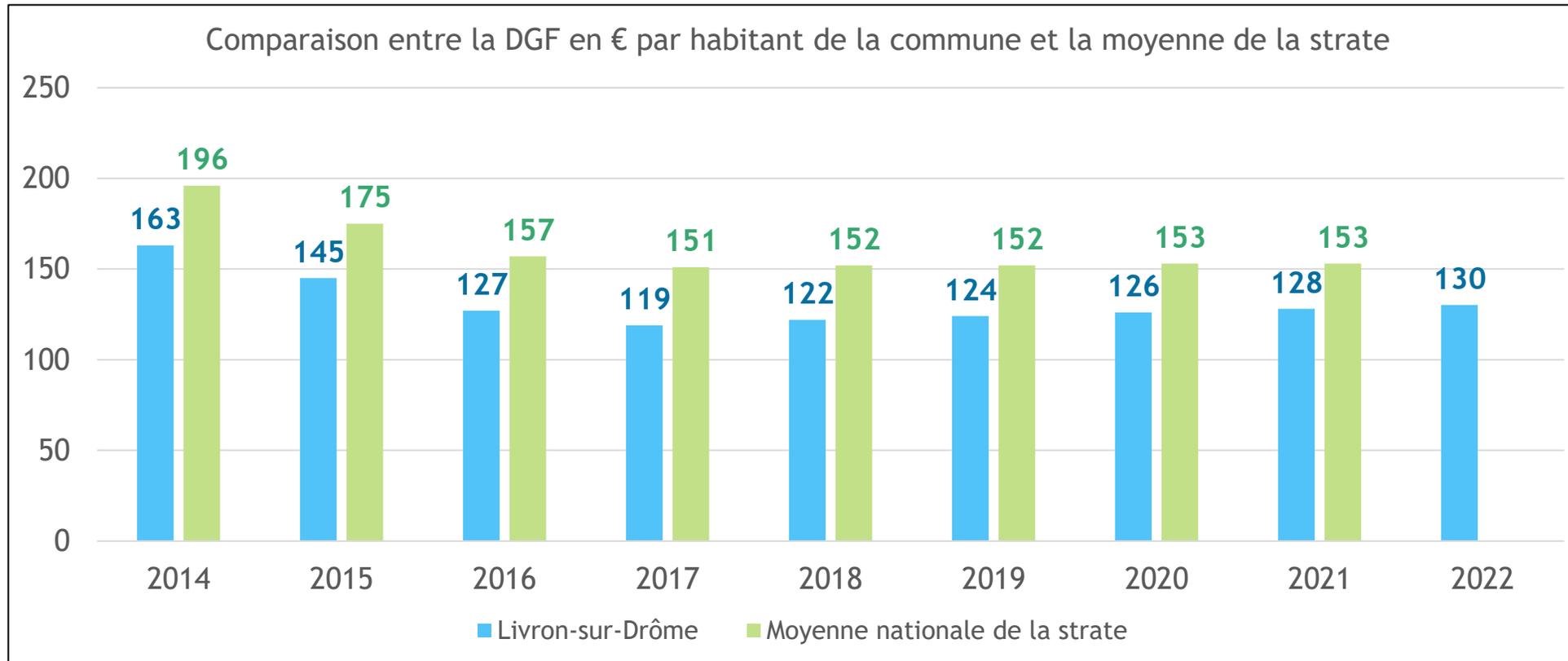
Charges de personnel	4 568	5 108	541	11,8%
Atténuations de charges	195	221	26	13,2%
Charges de personnel nettes des remboursements	4 373	4 887	515	11,8%

4.1 L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT										
en k€	Δmoy	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contributions directes	+3,2%	3 708	3 822	3 830	3 886	3 983	4 067	4 151	4 390	4 760
Reversements de fiscalité		1 380	1 376	1 256	1 047	995	928	928	928	924
<i>Evolution</i>	-4,9%		-0,3%	-8,7%	-16,6%	-5,0%	-6,8%	0%	0%	-0,4%
Autres recettes fiscales		472	465	494	500	493	503	498	608	601
<i>Evolution</i>	+3,1%		-1,6%	+6,3%	+1,2%	-1,4%	+2,2%	-1,2%	+22,3%	-1,2%
Dotations et versements de l'Etat		1 803	1 633	1 459	1 474	1 418	1 412	1 483	1 390	1 462
<i>Evolution</i>	-2,6%		-9,4%	-10,6%	+1,0%	-3,8%	-0,5%	+5,0%	-6,3%	+5,2%
Subventions et participations des partenaires		505	527	419	208	173	151	135	108	192
<i>Evolution</i>	-11,4%		+4,2%	-20,4%	-50,3%	-17,0%	-12,5%	-10,6%	-19,8%	+76,6%
Produit des services, du domaine et ventes diverses		458	478	488	423	489	588	452	563	651
<i>Evolution</i>	+4,5%		+4,4%	+2,0%	-13,3%	+15,7%	+20,2%	-23,2%	+24,7%	+15,6%
Autres produits		228	213	226	216	196	243	174	169	176
<i>Evolution</i>	-3,1%		-6,5%	+6,0%	-4,4%	-9,2%	+23,8%	-28,1%	-3,3%	+4,6%
Total des produits de fonctionnement		8 553	8 514	8 172	7 755	7 748	7 892	7 821	8 157	8 766
<i>Evolution</i>	+0,3%		-0,5%	-4,0%	-5,1%	-0,1%	+1,9%	-0,9%	+4,3%	+7,5%

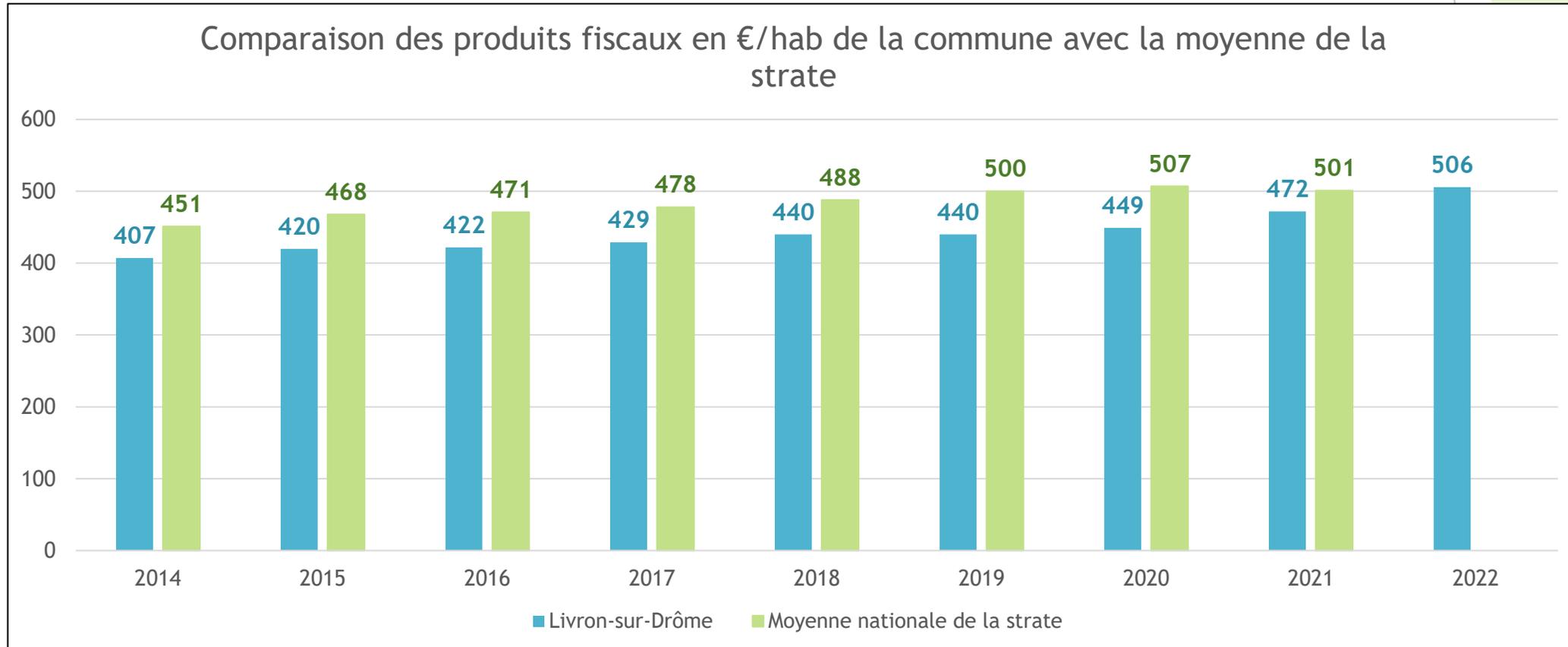
- Les produits de fonctionnement sont peu dynamiques entre 2014 et 2020 (-1,2 % en moyenne par an).
- L'exercice 2022 est marqué par un dynamisme des produits de +7,5 % par rapport 2021 soit +610 k€. Ce développement s'explique :
 - Pour 61% par le dynamisme de la fiscalité (contributions directes),
 - Pour 14 % par le développement du produit des services (loisirs, social, scolaires/périscolaires, et des remboursements pour la mise à disposition de personnel à la CCVD, aux budgets annexes),
 - Pour 14 % par le développement des subventions versées par la CAF.
- En 2021, les produits de fonctionnement de la commune s'élève à 871 € par habitant. Tout comme pour les charges, ce niveau est inférieur à celui de la strate (1 163 € par habitant).

4.1 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT €/HABITANT



- La DGF en € par habitant de la commune est **inférieure à la moyenne de la strate**.
- En 2022, la DGF de la commune **a progressé** par rapport à 2021 du fait de l'augmentation des enveloppes composantes de la dotation globale de fonctionnement.

4.1 LE PRODUIT DES TROIS TAXES EN EURO PAR HABITANT



- Le produit des 3 taxes ménages de la commune reste à ce jour inférieur à la moyenne de la strate.
- En outre, le produit des trois taxes directes locales de la commune augmente sur la période, il s'élève à 506 €/habitant en 2022. Le dynamisme des produits fiscaux résulte de l'évolution physique des bases.

4.1 LE PRODUIT DES TROIS TAXES EN EURO PAR HABITANT

Évolution détaillée sur la fiscalité directe

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol annuelle moy 2014-2022	Taux moyen de la strate (2021)
Taxe d'habitation	Bases	14 075 209	14 634 265	14 355 498	14 572 481	14 905 020	15 107 574	15 341 456	710 753	771 272	-30,44%	
	Taux	11,95%	11,95%	11,95%	11,95%	11,95%	11,95%	11,95%	11,95%	11,95%	0,00%	15,57%
	Produit	1 681 937	1 748 792	1 715 503	1 741 455	1 781 137	1 805 381	1 833 374	79 243	92 167	-30,44%	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases	10 298 139	10 545 494	10 695 324	10 863 980	11 123 299	11 441 685	11 727 448	11 665 153	12 172 966	2,11%	
	Taux	17,71%	17,71%	17,71%	17,71%	17,71%	17,71%	17,71%	33,22%	34,97%	8,18%	39,10%
	Produit émis	1 823 820	1 867 537	1 894 203	1 924 326	1 969 051	2 026 322	2 078 196	3 877 544	4 258 638	11,18%	
	Coefficient correcteur								1,0446	1,0446	n/a	
	Effet du coefficient correcteur								177 828	185 421	n/a	
	Produit perçu	1 823 820	1 867 537	1 894 203	1 924 326	1 969 051	2 026 322	2 078 196	4 055 372	4 444 059	11,78%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Bases	342 300	343 037	342 158	343 680	346 495	352 764	356 424	355 426	367 538	0,89%	
	Taux	56,83%	56,83%	56,83%	56,83%	56,83%	56,83%	56,83%	56,83%	56,83%	0,00%	52,31%
	Produit	194 576	194 993	194 474	195 346	196 965	200 530	202 592	201 989	208 872	0,89%	
Total des produits fiscaux		3 700 333	3 811 322	3 804 180	3 861 127	3 947 153	4 032 233	4 114 162	4 336 604	4 745 098	3,16%	
Rôles supplémentaires		7 361	11 036	26 239	25 235	36 336	34 977	37 041	53 669	15 139	9,43%	
Contributions directes		3 707 694	3 822 358	3 830 419	3 886 362	3 983 489	4 067 210	4 151 203	4 390 273	4 760 237	3,17%	

~~Entre 2014 et 2022, les contributions directes ont augmenté de +3,17 % en moyenne par an.~~

Entre 2021 et 2022, elles ont progressé de +370 k€. Le relèvement du taux de foncier bâti a permis à la commune de percevoir 223 k€ de fiscalité supplémentaire (uniquement effet taux).

4.1 EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE

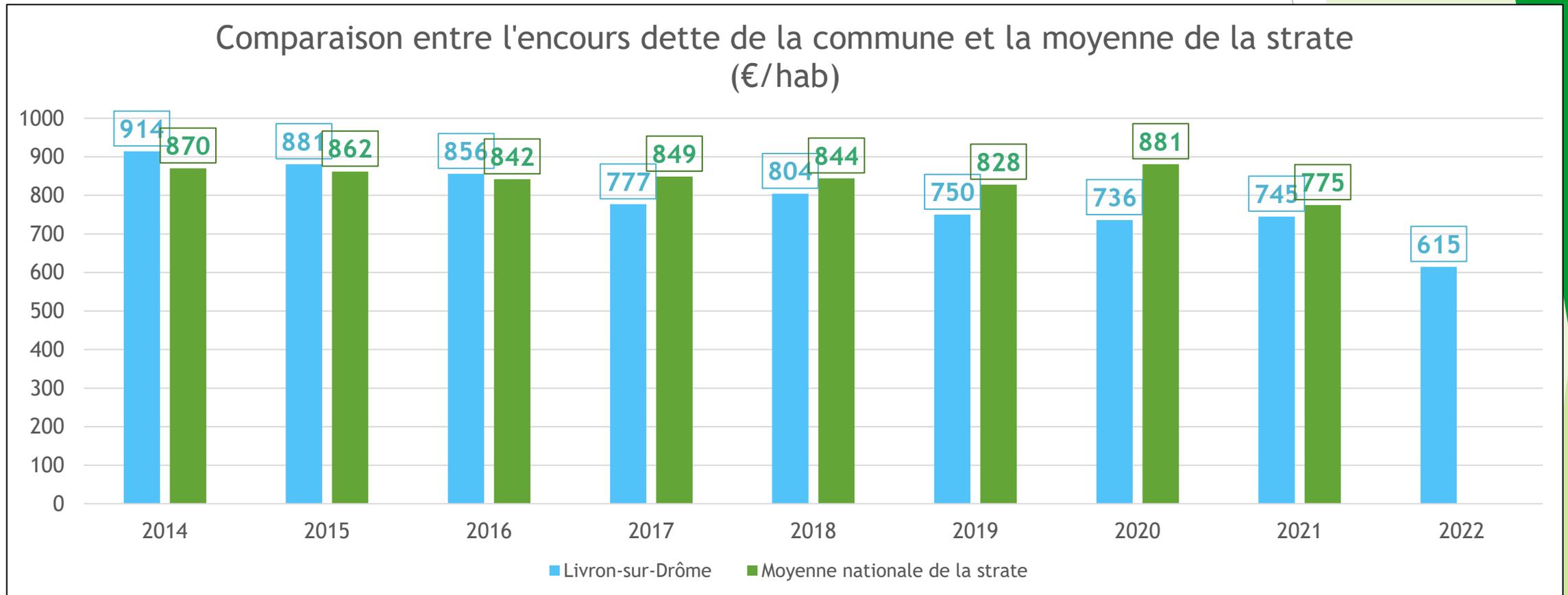
- Dans la continuité de 2021, la commune a poursuivi ses efforts de gestion en 2022 afin de préserver sa capacité d'épargne :
 - ✓ Optimisation des charges de fonctionnement courant = gestion efficace des achats (mise en concurrence systématique), renégociation des emprunts, non remplacement systématique des agents absents, etc....
 - ✓ Optimisation des ressources de fonctionnement = ajustements des politiques tarifaires (piscine, cantine, périscolaire, etc....), travail sur l'optimisation des bases fiscales (piscines non déclarées, ...)
 - ✓ Maîtrise des dépenses de personnel au travers de la pyramide des âges = Gestion dynamique des ressources humaines
- Malgré un fort dynamisme des recettes de fonctionnement (+7,5 %), **les évolutions contraintes des dépenses de fonctionnement (crise énergétique, inflation), et la rigidité de la masse salariale, représentent, cumulées, une variation globale de +11 %. Cet « effet ciseau », conséquence de facteurs exogènes, marqué par une évolution plus rapide des dépenses que des recettes, ralentit notre capacité d'épargne de 581 000 € à 353 000 € en 2023.**
- L'épargne dégagée dans les circonstances inédites de cette crise devra être consolidée d'ici la fin du mandat dans le cadre des marges de manœuvre qui seront créées sur la période.

4.1 LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET LE NIVEAU D'ENDETTEMENT

SYNTHESE										
en k€	Δmoy ou moyenne	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	-16%	2 066	1 643	1 382	1 043	1 047	751	853	755	515
Charges d'intérêts	-8%	304	281	233	217	205	205	189	174	163
Epargne Brute	-18,2%	1 762	1 363	1 149	826	842	546	664	581	353
Remboursement du capital	-2,6%	887	803	744	734	768	791	730	719	717
Epargne Nette	n/a	874	560	405	91	74	-244	-67	-138	-364
Dépenses d'investissement	1 894	2 258	1 159	1 411	1 457	2 264	1 862	2 138	2 955	1 538
Dont dépenses d'équipement	1 887	2 258	1 155	1 406	1 456	2 262	1 862	2 138	2 955	1 490
Recettes d'investissement	1 121	1 095	624	569	610	795	2 683	1 106	1 591	1 011
Besoin de financement des investissements	773	1 163	535	842	847	1 470	-821	1 032	1 365	526
Epargne brute	898	1 762	1 363	1 149	826	842	546	664	581	353
Variation de dette	-160	-165	-303	-244	-734	232	-341	-130	31	218
Variation du fonds de roulement	-34	433	525	63	-755	-396	1 027	-499	-753	44
Epargne nette	132	874	560	405	91	74	-244	-67	-138	-364
Emprunts nouveaux	606	722	500	500	0	1 000	450	600	750	934
Variation du fonds de roulement	-34	433	525	63	-755	-396	1 027	-499	-753	44
FdR au 31/12	1 105	1 181	1 699	1 785	1 013	628	1 661	1 161	385	429
En-cours de dette au 31/12	6 159	6 780	6 542	6 366	6 366	6 004	5 737	5 684	5 795	5 752

- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 1,5M€ en 2022. Sur la période 2014-2022 elles s'élèvent en moyenne à 1,89 M€ par an. Les **recettes d'investissement** (hors emprunt) s'élèvent en moyenne à 1,12 M€ par an. Les recettes d'investissement ont permis de couvrir en moyenne 60% des dépenses par an.
- La période 2021-2022 est marquée par une baisse de l'encours de la dette, notamment suite à la reprise d'un emprunt par la CCVD (Petite enfance) et la renégociation de la dette.

4.1 ENCOURS DE DETTE EN €/HAB



- L'encours de la dette de la commune ramené à l'€ par habitant est légèrement inférieur à la moyenne de la strate sur la période 2014-2021.
- En 2022, il s'élève à 615 € par habitant.

SYNTHÈSE

Le contexte national de crise énergétique, ainsi que les décisions gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires, impactent financièrement les marges de manœuvre de la commune. Fort heureusement, le contexte de dynamisme des recettes de fonctionnement vient soutenir l'effort de bonne gestion de l'équipe municipale, même s'il va nous falloir rester vigilants et maîtriser les charges imprévues.

La commune maîtrise son encours de la dette, et limite son impact sur les habitants (615 € par habitant en 2022, soit une baisse de 221 euros par habitant depuis 2020).

Nous veillerons à l'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement dans un contexte conjoncturel défavorable et qui perdure (crise en Ukraine, énergie, inflation). Cette situation impacte, et impactera encore, pour partie la capacité d'autofinancement de la commune. De nouvelles économies budgétaires seront réalisées notamment en matière de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre complémentaires. Le recours à l'emprunt pour le financement des dépenses d'équipements restera maîtrisé et sera complété par un renforcement de la mobilisation de financements extérieurs, mobilisation bénéfique qui s'est renforcée de plus de 200 000 nouveaux euros en 2022.

L'année 2023 sera donc une année de transition et de maîtrise qui permettra de continuer de gérer la crise conjoncturelle et de déployer de manière raisonnable le projet municipal avec ambition mais sérieux.

4.2 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le budget annexe assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La SAUR est délégataire pour la compétence assainissement sur la commune.

La commune dispose d'un budget annexe dédié à ce service public.

Le coût du service déterminé à partir des éléments du budget annexe s'établit à 332 k€ en 2022. Le taux de couverture est supérieur à 100%.

L'encours de dette s'établit à 2,4 M€ fin 2022

COUVERTURE DU COÛT DU SERVICE										
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Charges d'exploitation hors intérêts de la dette (1)	53	52	44	33	49	38	110	36	38	
Intérêts de la dette (2)	148	145	139	135	131	127	123	118	113	
Dotations aux amortissements nettes des reprises (3)	169	170	178	177	178	180	179	180	181	
Autofinancement complémentaire (si RK>DAP) (4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL Coût du service (5) = somme de (1) à (4)	370	366	361	346	358	345	412	334	332	
Produits hors redevance assainissement (6)	106	146	85	81	97	67	120	69	87	
Coût restant à couvrir (7) = (5) - (6)	264	221	276	264	262	278	292	265	245	
Redevances assainissement (8)	345	250	240	273	270	342	419	323	304	
TAUX DE COUVERTURE DU SERVICE (9) = (7) / (8)	131%	113%	87%	103%	103%	123%	144%	122%	124%	

SYNTHESE										
en k€	Δmoy ou Moyenne	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits d'exploitation	-1,8%	451	396	325	354	367	409	539	392	391
Charges d'exploitation	-3,5%	201	197	183	168	180	165	233	154	151
Epargne brute	-0,5%	249	199	142	186	186	244	306	239	240
Remboursement du capital	+2,6%	96	99	96	100	104	107	111	114	118
Epargne nette	-2,8%	153	100	46	86	83	137	195	125	122
Dépenses d'investissement	+18,1%	67	3	6	0	115	50	30	21	254
Recettes d'investissement	-100,0%	45	36	1	0	19	0	0	0	0
Besoin de financement	+35,3%	23	-33	5	0	96	50	30	21	254
Epargne nette	-2,8%	153	100	46	86	83	137	195	125	122
Emprunts nouveaux	n/a	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	-200,1%	131	133	40	86	-13	87	165	104	-132
Epargne brute	-0,5%	249	199	142	186	186	244	306	239	240
Variation de dette	+2,6%	-96	-99	-96	-100	-104	-107	-111	-114	-118
Variation du fonds de roulement		131	133	40	86	-13	87	165	104	-132
Fonds de roulement au 31/12	N/A	-69	65	105	191	178	264	429	541	401
En-cours de dette au 31/12	-3,7%	3 248	3 149	3 053	2 953	2 849	2 742	2 631	2 517	2 397

4.3 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le budget annexe eau potable

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

- La SAUR est délégataire pour la compétence eau potable sur la commune.
- La commune dispose d'un budget annexe dédié à ce service public.
- Le coût du service déterminé à partir des éléments du budget annexe s'établit à 369 k€ en 2022. Le taux de couverture est supérieur à 100%.
- L'encours de dette s'établit à 3,2 M€ fin 2022

COUVERTURE DU COÛT DU SERVICE										
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Charges d'exploitation hors intérêts de la dette (1)	66	75	71	50	61	56	46	60	67	
Intérêts de la dette (2)	167	162	156	150	144	137	132	127	119	
Dotations aux amortissements nettes des reprises (3)	110	112	191	190	189	190	187	187	184	
Autofinancement complémentaire (si RK>DAP) (4)	-35	-38	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL Coût du service (5) = somme de (1) à (4)	309	312	418	390	394	383	364	374	369	
Produits hors redevance eau (6)	1	1	4	0	0	0	0	0	0	
Coût restant à couvrir (7) = (5) - (6)	308	311	415	390	394	383	364	374	369	
Redevances eau (8)	609	405	380	388	355	449	385	423	401	
TAUX DE COUVERTURE DU SERVICE (9) = (7) / (8)	198%	130%	92%	99%	90%	117%	106%	113%	109%	
SYNTHESE										
en k€	Δmoy ou Moyenne	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits d'exploitation	-5,1%	609	405	384	388	355	449	385	423	401
Charges d'exploitation	-2,8%	233	237	227	200	205	193	178	187	186
Epargne brute	-6,7%	376	168	157	188	150	256	207	236	216
Remboursement du capital	+2,6%	145	150	146	152	157	159	166	171	178
Epargne nette	-20,2%	231	18	11	36	-8	96	42	65	38
Dépenses d'investissement	-35,5%	110	21	10	7	226	131	100	27	3
Recettes d'investissement	-26,5%	94	35	10	10	86	103	8	7	8
Besoin de financement	-185,4%	16	-13	0	-2	140	28	93	20	-5
Epargne nette	-20,2%	231	18	11	36	-8	96	42	65	38
Emprunts nouveaux	n/a	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	-18,3%	215	31	11	39	-148	68	-51	45	43
Fonds de roulement au 31/12	+1,6%	286	317	328	367	219	288	237	282	324
En-cours de dette au 31/12	-3,5%	4 227	4 077	3 931	3 779	3 622	3 462	3 297	3 125	2 947

4.4 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le budget annexe locaux

BUDGET ANNEXE LOCAUX :

- Les produits de fonctionnement ont diminué de -9,9 % en moyenne par an sur la période 2014-2022. La principale ressource de ce budget est le revenu des immeubles. A noter que jusqu'en 2019, le budget principal versait une participation annuelle de 10 à 13 k€.
- Les charges de fonctionnement ont diminué sur la période analysée. Elles sont principalement composées des dépenses relatives aux fluides, à la taxe foncière, aux charges d'intérêt de la dette et à quelques dépenses d'entretien.
- Depuis 2022, il n'y a plus de charges de personnel rattachées à ce budget.
- Le budget dispose d'excédents positifs depuis 2019.
- Sans nouveau investissement et recours à la dette à compter de 2027 ce budget ne disposera plus de dette et générera davantage d'excédent.

SYNTHESE										
en k€	Δmoy ou moyenne	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement	-9,9%	73	47	50	50	51	48	38	39	32
Produit des services, du domaine et ventes diverses	-27,0%	24	4	4	4	4	4	4	4	2
Subventions et participations des partenaires	-100,0%	10	10	13	13	13	10	0	0	0
Autres recettes	-3,2%	39	33	33	33	33	34	35	35	30
Charges de fonctionnement	-9,2%	46	26	23	29	24	25	19	27	22
Charges à caractère général	+1,8%	15	11	8	15	13	13	11	17	18
Charges de personnel nettes des remboursements	-100,0%	7	7	7	7	5	6	4	5	0
Charges d'intérêts	-8,7%	8	8	7	7	6	6	5	4	4
Epargne de gestion	-11%	35	29	35	28	33	29	24	17	14
Charges d'intérêts	-9%	8	8	7	7	6	6	5	4	4
Epargne Brute	-11,4%	27	21	28	22	27	24	19	12	10
Remboursement du capital	+4,8%	9	9	10	10	11	11	12	12	13
Epargne Nette	n/a	18	12	18	11	16	12	7	0	-3
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont dépenses d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement des investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Epargne nette	10	18	12	18	11	16	12	7	0	-3
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	10	18	12	18	11	16	12	7	0	-3
FdR au 31/12	-13	-61	-50	-32	-20	-4	8	16	15	13
En-cours de dette au 31/12	122	164	155	145	134	124	112	100	88	75
Ratio de capacité de désendettement	6,0	6,2	7,3	5,2	6,2	4,6	4,8	5,3	7,1	7,4
Taux d'épargne brute	43,9%	36,4%	45,0%	55,1%	42,9%	52,9%	48,9%	49,8%	31,8%	32,0%

- L'encours de dette s'établit à 75 k€ fin 2022, il est composé d'un emprunt à taux fixe de 4,76 %.

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

5.1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Dépenses de fonctionnement

Le contexte 2023 sera encore marqué par une pression financière importante des coûts de l'énergie, par une inflation galopante sur les dépenses de fluides, de matières premières et de prestations de services (restauration scolaire notamment), nécessitant une maîtrise, voire une diminution des dépenses courantes de la collectivité.

La masse salariale, 1^{er} poste budgétaire en fonctionnement, sera également en sensible évolution, compte-tenu de l'effet année pleine des réformes subies en 2022, de recrutements rendus nécessaires pour répondre aux besoins de la population, et de la structuration de l'organisation des services municipaux vers plus d'efficacité. Par ailleurs, les coûts induits par les évolutions réglementaires seront également anticipés.

5.1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Dépenses de fonctionnement

Les pistes de réflexion en vue de réaliser des économies :

- Mutualisation et rationalisation des achats (au niveau territorial)
- Arbitrage entre travaux en régie et externalisation des prestations
- Systématisation de la logique de conduite des opérations d'investissement en coût global afin d'appréhender au mieux l'impact de nos investissements sur notre fonctionnement (frais de maintenance et d'entretien des équipements)
- Renforcement de notre expertise (ressources humaines) sur le pôle finances, achats, et recherche de financements extérieurs = recrutement à budget constant

5.2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales de la commune de Livron devraient s'accroître de 6,6% en 2023 soit +316 k€ de plus qu'en 2022.

Cette prévision ne tient compte que de la revalorisation forfaitaire sur les bases des locaux d'habitation et des établissements industriels. Dans les faits les tarifs des locaux professionnels devrait augmenter (0,2 à 0,6 %).

Ainsi, l'évolution des tarifs des locaux professionnels et tout accroissement physique des bases d'imposition généreront des ressources fiscales supplémentaires.

A noter, que dans un souci d'équité fiscale, un travail est actuellement conduit en lien avec les services de l'Etat sur l'optimisation des bases fiscales (bâtiments ou piscines non déclarées, ...)

Evolution prévisible de la fiscalité en 2023				Ecart	
Montants en €		2022	Prévisionnel 2023	%	€
Taxe d'habitation	Bases	771 275	826 036	7,1%	54 761
	Taux	11,95%	11,95%	0,0%	0
	Produit	92 167	98 711	7,1%	6 544
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Bases	12 172 966	12 984 886	6,7%	811 920
	<i>dont locaux d'habitation</i>	<i>9 944 475</i>	<i>10 650 533</i>	7,1%	706 058
	<i>dont établissements industriels</i>	<i>1 491 021</i>	<i>1 596 883</i>	7,1%	105 862
	<i>dont locaux professionnels</i>	<i>737 470</i>	<i>737 470</i>	0,0%	0
	Taux	34,97%	34,97%	0,0%	0
	Produit émis	4 258 638	4 540 815	6,6%	282 177
	Coefficient correcteur	1,0446	1,0446	0,0%	0
	Effet du coefficient correcteur	185 421	197 802	6,7%	12 381
	Produit perçu	4 444 059	4 738 617	6,6%	294 558
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Bases	367 538	393 633	7,1%	26 095
	Taux	56,83%	56,83%	0,0%	0
	Produit	208 872	223 702	7,1%	14 830
Total des produits fiscaux		4 745 098	5 061 030	6,66%	315 932

5.2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Recettes de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement

	2022	Estimation 2023
Dotation forfaitaire N-1	481 434	483 531
Part dynamique de la population	5 667	4 805
Écrêtement	-3 570	0
Dotation forfaitaire notifiée	483 531	488 336
Dotation nationale de péréquation	106 965	106 495
Dotation de solidarité rurale	634 773	644 876
Fraction bourg-centre	480 788	483 192
Fraction péréquation	153 985	161 684
Dotation globale de fonctionnement	1 225 269	1 239 707

Ecart	
%	€
0,4%	2 097
-15,2%	-862
-100,0%	3 570
1,0%	4 805
-0,4%	-470
1,6%	10 103
0,5%	2 404
5,0%	7 699
1,2%	14 438

- La dotation globale de fonctionnement est estimée à 1 240 k€ pour 2023 soit une augmentation de +14 k€.
- Cette hausse résulterait de la dotation forfaitaire (dynamique de la population) et de la dotation de solidarité rurale.

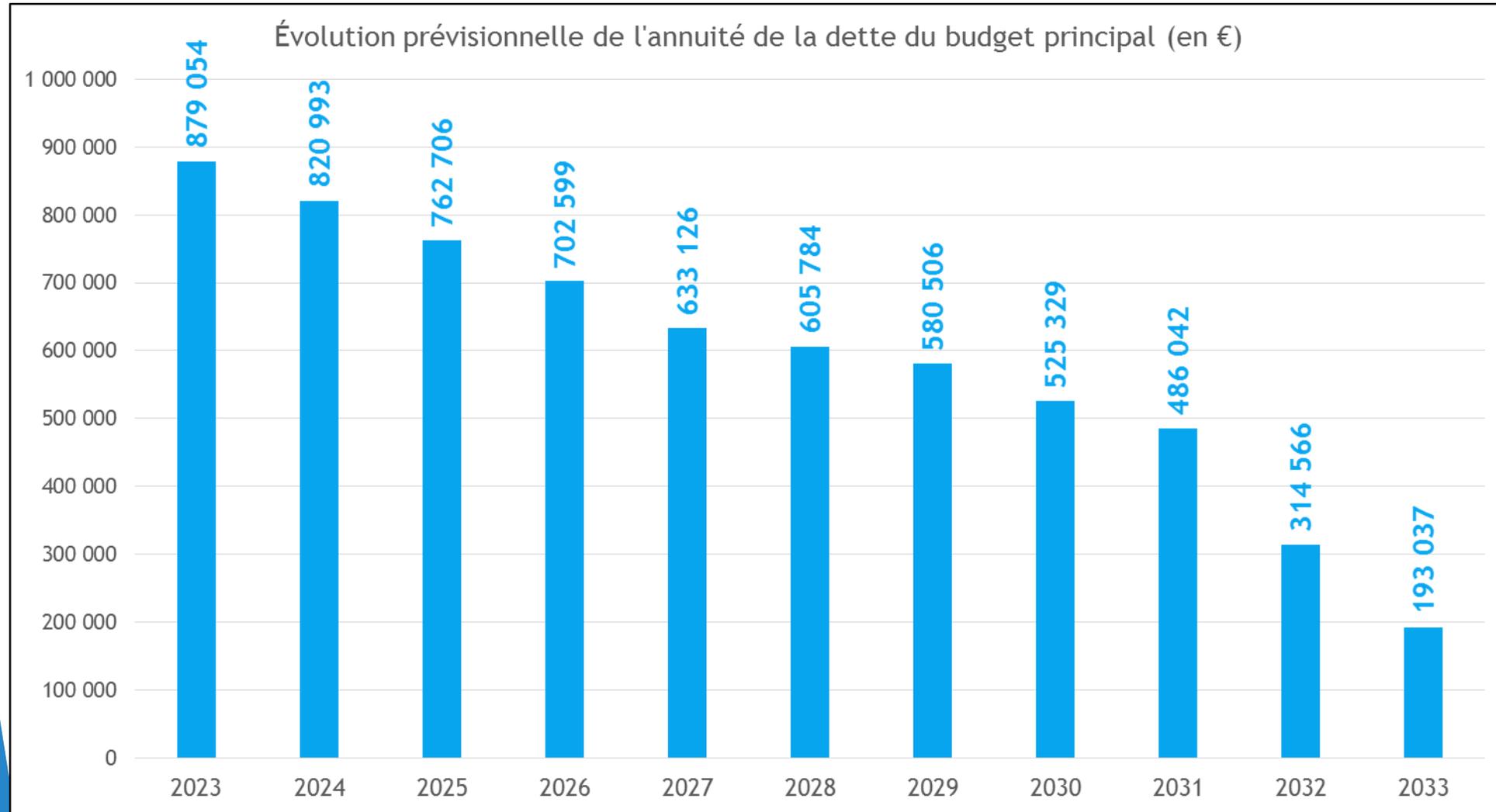
5.3. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Recettes d'investissement

Ce poste est constitué :

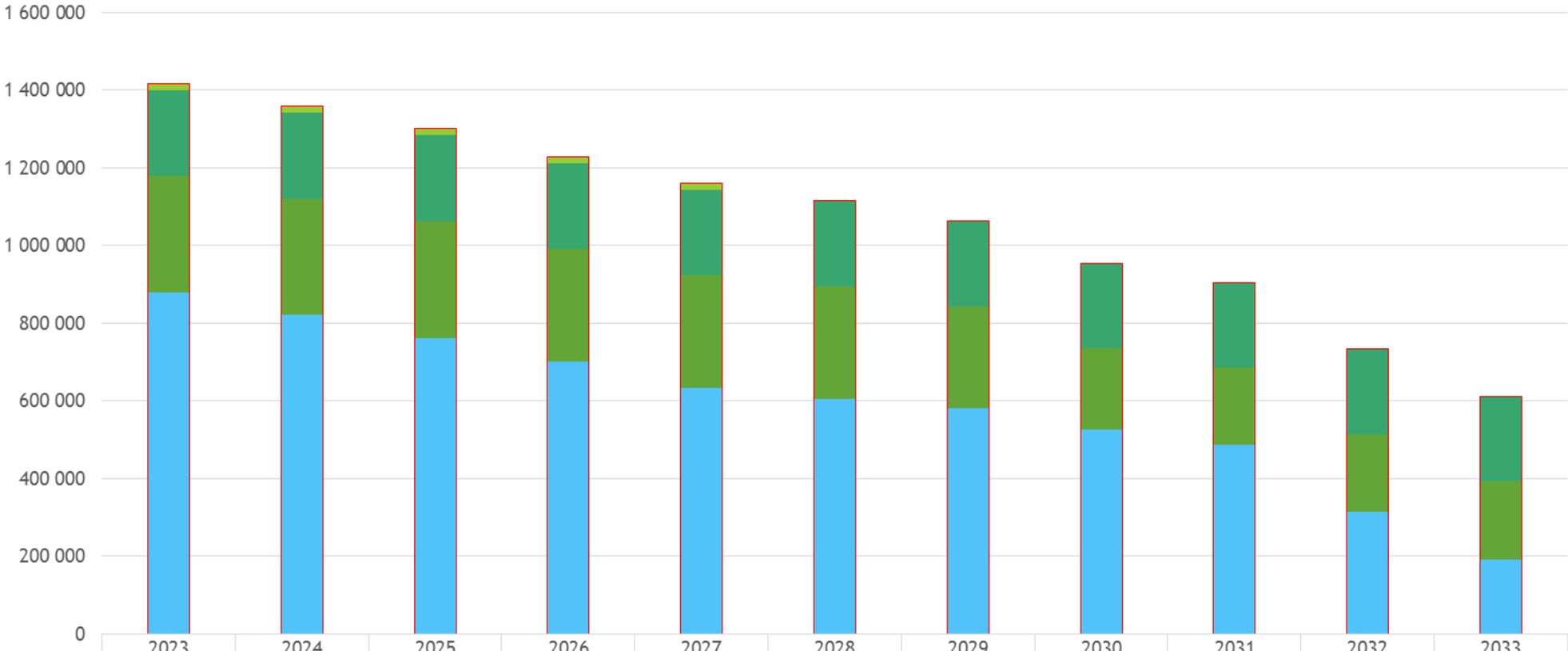
- Des dotations de l'Etat, principalement FCTVA (fonds de compensation de la TVA), estimé pour 2023 à 200 000 €, et de la taxe d'aménagement (en cours de chiffrage)
- Des financements extérieurs (subventions)
- Des excédents de fonctionnement capitalisés
- Du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- De l'emprunt = variable d'ajustements du budget

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL SUR LA PÉRIODE 2023-2033

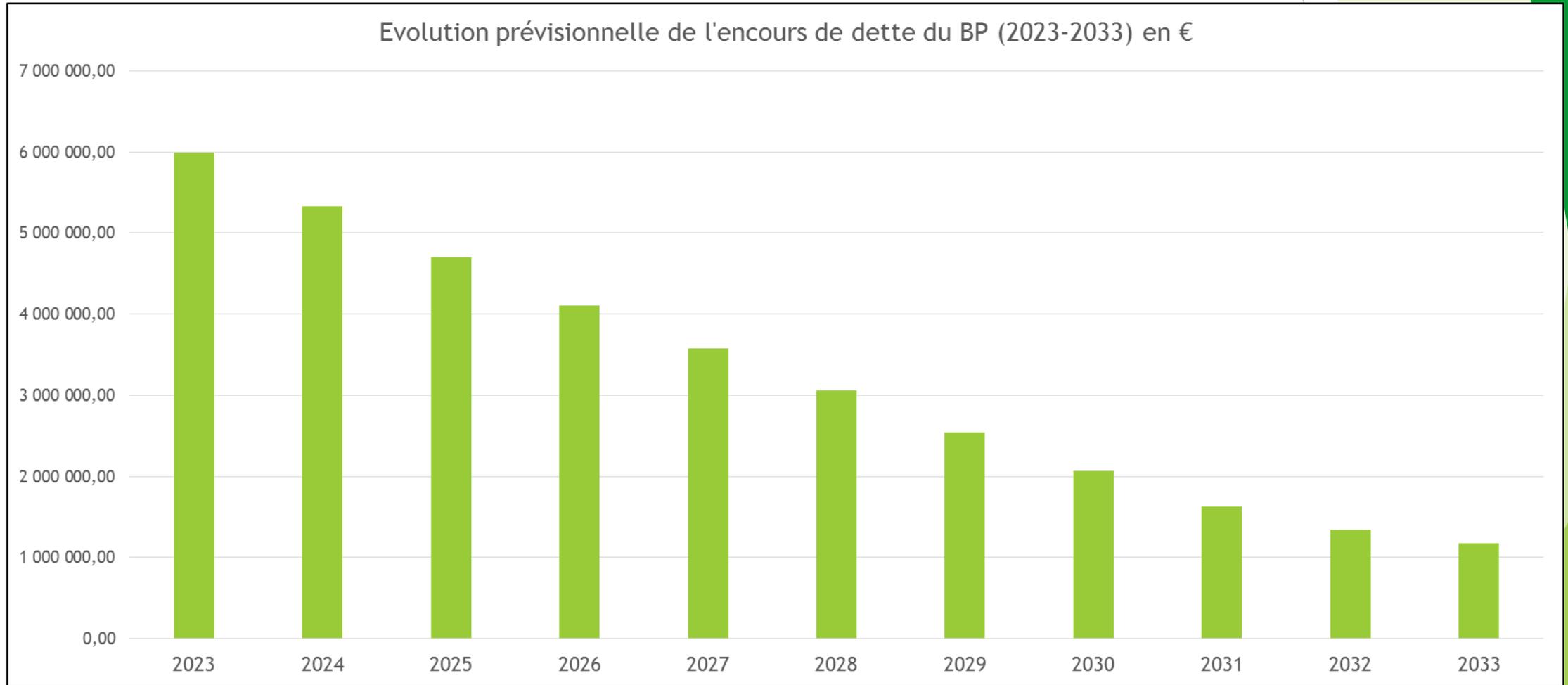


EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE TOUS LES BUDGETS SUR LA PERIODE 2023-2033

Évolution de l'annuité prévisionnelle de la dette de tous les budgets sur la période 2023-2033 (en €)



EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ENCOURS DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL SUR LA PERIODE 2023-2033



5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Dans un contexte budgétaire contraint, et dans l'objectif de limiter le recours à l'emprunt, les dépenses d'investissements seront priorisées sur :

- Les opérations de sécurisation de notre patrimoine immobilier, équipements et infrastructures
- Les opérations ayant un impact sur le développement durable (écologie, social et économie)
- Les opérations d'entretien courant de notre patrimoine (bâtiment, voirie)
- Les opérations bénéficiant de financements extérieurs (subventions)
- Les opérations générant dans le court et moyen termes, des économies sur le fonctionnement de la collectivité
- Des opérations issues de la réflexion collective des habitants dans les comités de quartiers
- De façon plus générale, élaboration d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) = outil de gestion financière. Le PPI dresse la liste de l'ensemble des projets programmés et des financements qui leur sont attribués chaque année. Par nature évolutif, il sera actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 1 : Faire de la transition écologique une réalité, une volonté individuelle, une responsabilité collective

DES LOGEMENTS PLUS SAINS ET PLUS ECONOMES

EXEMPLES :

Travaux de maîtrise des énergies des bâtiments communaux = Etudes chaufferies Hôtel de ville, écoles Daudet/Eluard et Saint-Genys, programme LED des bâtiments communaux, étude de faisabilité photovoltaïque sur les toitures communales en lien avec le SPIE, Territoires d'énergie SDED et la CCVD.

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 1 : Faire de la transition écologique une réalité, une volonté individuelle, une responsabilité collective

UNE GESTION DES DÉCHETS PLUS EFFICACE

• EXEMPLE :

Continuer la concertation autour de l'implantation des conteneurs semi-enterrés afin de limiter les nuisances pour les riverains.

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 1 : Faire de la transition écologique une réalité, une volonté individuelle, une responsabilité collective

ENERGIES ET EAU : DES RESSOURCES À PRÉSERVER ET À ÉCONOMISER

EXEMPLES :

- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public LED = 3ème phase
- Programme de végétalisation : Place Vignaux, plantation d'arbres dans les espaces publics
- Continuité de maîtrise de la consommation en eau potable = Elaboration du schéma directeur de l'eau potable, optimisation du fonctionnement de la piscine, optimisation du rendement du réseau d'eau potable communal
- Extension du réseau d'eau potable chemin des Saules et Montgros, étude de faisabilité extension du réseau d'eau potable chemin de la Tourettes

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 1 : Faire de la transition écologique une réalité, une volonté individuelle, une responsabilité collective

MIEUX PRODUIRE POUR MIEUX MANGER

EXEMPLES :

Préparation et consultation pour un nouveau marché de la restauration scolaire favorisant notamment un approvisionnement en filière courte

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 1 : Faire de la transition écologique une réalité, une volonté individuelle, une responsabilité collective

MIEUX SE DÉPLACER, SE DÉPLACER AUTREMENT

EXEMPLES :

- Accompagnement technique et financier de la déviation de la N7 et des dévoiements de réseaux
- Déploiement de la 1ère piste cyclable (gare-mairie/centre ville) et élaboration d'un plan pluriannuel des pistes cyclables
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Réflexion sur la mise en œuvre d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) en lien avec le plan de mobilité.

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 1 : Faire de la transition écologique une réalité, une volonté individuelle, une responsabilité collective

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

EXEMPLES :

- Restauration de la Tour du Diable = Finalisation du bail emphytéotique avec les propriétaires et maîtrise d'œuvre
- Etude de faisabilité tiers-lieu Haut-Livron
- Entretien, rénovation et mise en valeur du patrimoine Livronnais = Lavoir Saint-Genys et lavoir montée de la Grande Fontaine
- Réflexion sur le fonctionnement des canaux

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 2 : Faire de Livron une commune où il fait bon vivre : un souhait partagé

RENDRE LE QUOTIDIEN
PLUS FACILE

EXEMPLES :

- Soutenir les programmes immobiliers, notamment locatifs

- Poursuite du programme en cours sur l'accessibilité des bâtiments communaux

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 2 : Faire de Livron une commune où il fait bon vivre : un souhait partagé

MOBILISATION CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Opérations issues de la réflexion collective des habitants dans les comités de quartiers

Quartier de Domazane : Soutien à la nouvelle fête de quartier

Quartier du Haut-Livron : Mise en place de jeux place du Vieux Marché, fleurissement du quartier par et avec les habitants, avancement sur la création d'une zone partagée et installation d'une table d'orientation

Quartier Saint-Genys : Soutien à l'animation culturelle, aménagement d'un terrain de sport et de pétanque

Quartier des Petits-Robins : Lancement d'un programme d'aménagement pluriannuel du lac des Petits-Robins = végétalisation et table de pique-nique, etc..., partenariat avec la Fédération de Pêche et l'Entente Halieutique sur la création de jeux de pétanque et de places de stationnement, sécurisation de l'entrée sud en vue de réduire la vitesse

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 2 : Faire de Livron une commune où il fait bon vivre : un souhait partagé

MOBILISATION CITOYENNE ET SOLIDAIRE

EXEMPLES :

- Consolider le Conseil Municipal des Enfants et création d'un Conseil Municipal des Jeunes (adolescents)
- Passage de l'agrément Espace de Vie Sociale à l'agrément Centre social : mise en place et poursuite d'actions visant à rompre l'isolement , en favorisant les rencontres et les échanges (café habitants, ateliers intergénérationnels, Web TV...)
- Développement d'actions/animations dans les quartiers pour être au plus près des habitants et de leurs besoins, en liens avec les associations de vie de quartiers.
- Remplacement des cabanons des jardins familiaux aux Petits-Robins et mise en œuvre de la 1ère phase d'installation d'abris de jardin à la zone de la Confluence

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 2 : Faire de Livron une commune où il fait bon vivre : un souhait partagé

UNE OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE DIVERSIFIÉE

EXEMPLES :

- Soutien à la culture et évènementiel (salon du livre, féria, carnaval, fête du 13 juillet et évènement musical jeunesse fin août 2023)
- Mise en place d'une commission culture et animation favorisant l'implication des habitants et des associations dans la programmation culturelle.
- Entretien et développement des équipements sportifs = Skatepark et étude d'orientation sur des équipements sportifs structurants
- Etude technique et financière pour l'installation d'un padel au tennis

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 2 : Faire de Livron une commune où il fait bon vivre : un souhait partagé

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUES

EXEMPLES :

- Poursuivre la mise à jour du plan de sauvegarde communal et continuer à réaliser de manière régulière des exercices de simulation des risques naturels.
- Renouvellement et entretien du parc de vidéoprotection
- Dans le cadre d'un projet interservices, sensibilisation des élèves aux enjeux de la sécurité routière
- Présence active de la commune dans les instances et commissions liées à la gestion des digues, rivière Drôme et Rhône.
- Déploiement de défibrillateurs en extérieur
- Consolidation de la procédure de recours au rappel à l'ordre, à la loi
- Continuité de la sécurisation des passages piétons par des luminaires au sol solaires
- 1ère tranche sécurisation et confortement des falaises (2ème tranche en 2024)
- Continuité du travail contre la vitesse dans la ville

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 2 : Faire de Livron une commune où il fait bon vivre : un souhait partagé

DES SERVICES AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

EXEMPLES :

- En lien avec l'étude en cours sur le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie, étude de préfiguration d'un guichet unique pour les renseignements de première intention, la réception du courrier et l'orientation vers les services.
- Sur la santé :
 - Poursuite du soutien de la municipalité à la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) et communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)
 - Accompagnement des initiatives locales en matière d'offres de soins aux Livronnais : Projet Place de la Madeleine et projet privé zone commerciale Provence
- Confortement de l'offre de services en faveur de la population sur l'accompagnement au numérique
- Accompagnement du déploiement de la fibre
- Lancement de la démarche du permis de louer

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 3 : Construire l'avenir, pour et avec les habitants : un engagement de chaque instant

PRATIQUER UNE GESTION RIGOUREUSE DES FINANCES COMMUNALES

EXEMPLES :

- Continuer les efforts de gestion en 2023 afin de préserver la capacité d'épargne
 - Optimisation des charges de fonctionnement courant = gestion efficiente des achats (mise en concurrence systématique), non remplacement systématique des agents absents, etc....
 - Optimisation des ressources de fonctionnement = ajustements des politiques tarifaires, travail sur l'optimisation des bases fiscales (Bâtiments et piscines non déclarés, ...)
 - Maitrise des dépenses de personnel au travers de la pyramide des âges = Gestion dynamique des ressources humaines
-
- Elaboration d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) = outil de gestion financière. Le PPI dresse la liste de l'ensemble des projets programmés, et des financements qui leur sont attribués chaque année. Par nature évolutif, il sera actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 3 : Construire l'avenir, pour et avec les habitants : un engagement de chaque instant

SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET L'INSERTION

EXEMPLES :

- Soutien au dispositif TZCLD
- Accompagnement du projet de réhabilitation et d'aménagement Drôme Fruit
- Continuité du programme Petites Villes de Demain et mise en œuvre de l'Opération de revitalisation du territoire avec la présence du manager de centre-ville
- Soutenir et accompagner les repreneurs d'enseignes commerciales et/ou artisanales = Recrutement et accompagnement du commerce des Petits-Robins mais aussi des créateurs d'entreprises.
- Soutien et accompagnement du développement de Lidl
- Accompagnement technique du projet de développement de GPA
- Accompagnement de l'arrivée du groupe BWT zone de la Confluence

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 3 : Construire l'avenir, pour et avec les habitants : un engagement de chaque instant

DONNER LA PRIORITÉ À NOS ENFANTS, À NOS JEUNES, DES PLUS PETITS AUX PLUS GRANDS

EXEMPLES :

- Améliorer l'offre périscolaire du mercredi notamment avec des propositions d'activités plus qualitatives.
- Lancement avec les habitants du Projet Educatif de Territoire
- Développement d'un espace jeunes permettant l'expression, l'autonomie autour de projets montés par les jeunes.
- Accompagnement d'actions en faveur de la jeunesse proposées par la CCVD (chantiers jeunes, bourses au permis et au BAFA).
- Améliorer les activités proposées en centre de loisirs dans les domaines culturelles, sportives et éducatives
- Permettre aux enfants de proposer des activités pour les mercredis et les vacances scolaires
- Rester à l'écoute des équipes enseignantes et des parents d'élèves pour l'ensemble des dossiers en lien avec l'éducation et l'enfance
- Renforcer les activités inter-services: service éducation/médiathèque; service éducation/service culturel, service éducation/Police Municipale.
- Soutenir les projets pédagogiques des enseignants (classes de découverte, projets culturels...)

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 3 : Construire l'avenir, pour et avec les habitants : un engagement de chaque instant

FAIRE DE L'ÉCOLE UN LIEU
D'ÉPANOUISSEMENT

EXEMPLES :

- Poursuite du programme d'entretien et de petits travaux dans les écoles

5.4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Axe 3 : Construire l'avenir, pour et avec les habitants : un engagement de chaque instant

EXEMPLES :

- Programme de renouvellement du parc automobile communal
- Programme d'entretien des logements communaux = Ecole Daudet (mise aux normes armoires électriques), logement piscine
- Programme de rénovation de la voirie communale, dont étude rue du Stade (AMO), finalisation de l'étude du tourne-à-gauche Brézème, étude de maîtrise d'œuvre rue du Nay et des Renoncées
- Etude complémentaire bassins de rétention Saint-Blaise à la demande des services de l'Etat
- Etudes et travaux dans les cimetières : Etude Beau de Siaille, extension columbariums de Livron, reprises de concessions
- Etude aménagement définitif Rue des Nénuphars
- Travaux d'entretien des bâtiments communaux : Etanchéité toiture terrasse gymnase, sécurisation de toitures